

8 **KONGRÉ A SPEG**

tyèm

«On lékòl pou dèmen, otila
tout fimoun Gwadeloup anmouvman
pou divini a yo é ta péyi-la»

08 é 09
Jwen 2018
Lisé COEFFIN
Bémao



Toumoun a **SPEG**
nou ka sanblé anmas !

Syndicat des **P**ersonnels de l'**E**ducation en **G**uadeloupe

RAPPORT D'ORIENTATION 2018 / 2021



INTRODUCTION.....	2
I- LA SITUATION DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI EN GUADELOUPE	2
1) DANS L'ACADEMIE.....	2
2) DANS LES SECTEURS DU SYSTÈME ÉDUCATIF	3
II- LES AXES D'ORIENTATION.....	7
1) AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE	7
2) RELANCER LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE	11
3) QUE LA REUSSITE EDUCATIVE DANS NOTRE ACADEMIE SOIT UNE RÉALITÉ.....	11
4) FIDÉLISER ET RENFORCER LA SYNDICALISATION	14

5) L'ÉCOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE	15
6) LA COOPERATION DANS LA CARAIBES ET A L'INTERNATIONAL.....	17
CONCLUSION	18

INTRODUCTION

Le système éducatif en Guadeloupe est en échec. Échec dans la construction et la formation d'un homme guadeloupéen en accord avec son environnement, conscient de son histoire et de la place de son pays dans le monde.

Cette École nie toutes les caractéristiques de notre pays, et tente de construire un citoyen français et européen, avec les repères de la culture, la langue, l'histoire et la civilisation occidentales. Les politiques de l'Éducation Nationale française, les programmes, les différentes réformes sont appliquées comme dans n'importe quelle région de France malgré toutes les voix qui depuis plus de trente ans mettent en garde contre cette négation de nos réalités.

Notre langue, notre histoire, notre culture ne sont toujours pas reconnues comme il se doit et ne trouvent toujours pas la place qui est la leur à l'École en Guadeloupe et dans les Îles du Nord. Le bilinguisme est une richesse qui caractérise les élèves en Guadeloupe et à Saint Martin mais n'est pas suffisamment reconnu et exploité.

La Guadeloupe demeure, en somme, une colonie exploitée économiquement, dominée politiquement et opprimée culturellement.

I- LA SITUATION DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI EN GUADELOUPE

1) DANS L'ACADEMIE

Le système scolaire en Guadeloupe ne remplit ni son rôle d'éducation, ni son rôle de formation. En atteste, une réalité qui persiste et s'aggrave même depuis plusieurs années : un taux d'illettrisme qui dépasse les 25%, des retards scolaires importants, plus de 1000 élèves rejetés chaque année du système sans diplôme ou avec un niveau de formation ne leur permettant pas de trouver un emploi (seulement 35% d'une classe d'âge ayant le BAC).

La situation actuelle de l'École en Guadeloupe n'est pas viable. Elle est porteuse de violence. Violence sociale avec un développement exacerbé de l'emploi précaire, des contraintes et charges accrues sur les personnels, des conditions de travail de plus en plus dégradées. Violence entre usagers de l'École. Violence des élèves qui subissent une École « extérieure à leur territoire » (citation du Rectorat) et dans laquelle ils ont le sentiment d'être exclus et de ne pas avoir de perspectives, sentiment qu'ils traduisent de plus en plus par des actes d'incivilité ou de violences collectives. Violence des parents qui pour beaucoup ne voient plus dans l'École l'espoir d'ascension sociale pour leurs enfants, se sentent désarmés et seuls face à cette École dans un contexte économique et social défavorable, retournent parfois, contre les personnels qui sont les acteurs les plus visibles et les plus accessibles du système, la violence qu'ils subissent.

Toutes les réformes scolaires successives, censées améliorer la situation et appliquées mécaniquement, se sont avérées inadaptées à notre réalité et n'y ont rien changé.

2) DANS LES SECTEURS DU SYSTÈME ÉDUCATIF

- *Au primaire*

L'application de la réforme, des rythmes scolaires a créé plus de déstabilisation et de confusion pour les parents et les élèves qu'elle n'a porté de solution à la question de l'échec et des retards scolaires.

La mise en œuvre de cette réforme en Guadeloupe s'est apparentée davantage à un réaménagement horaire de la semaine auquel se sont ajoutées des activités péri-éducatives mal définies et mal maîtrisées et cette mise en place, sous la responsabilité des communes, s'est avérée en finalité n'être qu'un leurre. En effet les activités proposées dépendaient majoritairement du budget des communes et ce sont révélées être un facteur aggravant les inégalités allant ainsi à l'encontre des objectifs annoncés au départ.

Pour pallier à l'échec scolaire dès le primaire, il a été décidé de mobiliser un maximum de moyens notamment avec le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, encore une fois en raison de l'absence de concertation et d'une gestion irréfléchie des personnels, c'est une mesure impossible à réaliser telle que prévue on se retrouve ainsi avec des situations inconfortables pour les enseignants qui se retrouvent par exemple contraint d'enseigner à deux dans une classe en raison du manque de salle pour permettre la mise en place du dispositif.

La prise en charge des élèves en difficulté est mise à mal en raison de la suppression des RASED et de dispositifs comme plus de maîtres que de classe.

En piochant dans le vivier des maîtres remplaçants pour répondre aux exigences de la réforme l'académie prépare elle-même le lit de ses difficultés à venir.

La gestion des Unités Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) est chaotique. Ces élèves sont de plus en plus nombreux dans les classes. Et face à l'immobilisme et au manque d'intérêt de l'administration, les enseignants de ces unités sont bien seuls pour solutionner les difficultés qui se présentent à eux. Ce dispositif, mal organisé, ne permet ni le repérage de ces élèves, ni l'accompagnement des familles.

Les besoins en matière de numérique sont criant et pourtant les appels à l'aide des enseignants restent sans réponse dans les écoles ne relevant pas de l'éducation prioritaire.

- *Au secondaire*

Au rythme des réformes qui se font et se défont nous tournons en bourrique. Ces trois dernières années ont été marquées par des suppressions massives de postes encore 44 cette année que l'administration tente de justifier par la baisse des effectifs des élèves. Pourtant les nouvelles dispositions prises pour le collège comme l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, ou pour l'éducation prioritaire comme les classes à effectifs réduits notamment nécessitent au contraire des créations de postes pour une mise en place effective et une réelle efficacité. Cette énième réforme avec ses objectifs ambitieux, mise en place à marche forcée sans les ressources financières et humaines pour l'accompagner subira sans doute le même sort que ses éphémères prédécesseurs.

Comme toujours l'académie de Guadeloupe sacrifie sur l'autel de la gestion et de l'économie budgétaire les élèves et les personnels.

Encore une fois les élèves les plus en difficulté se retrouvent pénalisés, en effet, avec la pédagogie de cycle se profile entre autre la disparition des classes de 6^{ème} SEGPA au profit d'un fléchage et d'une réorientation plus tardive des élèves, or plus la prise en charge est retardée plus la remédiation sera difficile.

Au lycée aussi une réforme chasse l'autre à un rythme effréné sans qu'aucun bilan ne soit fait. Il y a 4 ans, la réforme visait à obtenir un taux de réussite au bac répondant à des promesses politiques plus qu'à la nécessité de former des bacheliers capables de faire face aux exigences des formations post bac ou à l'insertion professionnelle. D'ailleurs les limites de cette réforme se font déjà bien ressentir avec la mise en place de la nouvelle réforme du lycée à la rentrée 2018 et notamment celle de la loi relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants » « parcours sup » qui restreint la possibilité pour les lycéens d'accéder aux études supérieures à l'université ou à la filière de leur choix et engendre déjà bien des tensions.

Pour le lycée le ministre de l'Education Nationale prône « *plus d'égalité, plus de liberté, plus de véritable réussite et plus de simplicité* ». Pour atteindre ce but, les séries sont soi-disant supprimées, en réalité elles perdurent sous une forme déguisée.

Si l'un des objectifs annoncés par le ministre est plus d'égalité, on peut se demander pourquoi une différence de traitement est instaurée entre lycée technologique et lycée d'enseignement général. Le fossé entre les différents établissements risque de se creuser dans la mesure où les offres varieront d'un lycée à l'autre selon les moyens alloués. Les lycéens n'auront donc pas de réelle liberté de choix. De nouvelles matières aux noms séduisants sont créées en agglomérant des disciplines déjà existantes, par exemple les « humanités

scientifiques et numériques », tous les élèves sont censés bénéficier de cet enseignement mais à moyens constants encore une fois.

D'autres mesures, telles que la mise en place du contrôle continu qui implique la multiplication des évaluations, sont loin de simplifier la tâche des enseignants.

Le créole déjà affaiblit souffre aussi de cette réforme, ainsi, cette discipline n'est plus proposée en tant que spécialité, les LVR (désormais LDF) sont mises en concurrence, qu'en est-il de la priorité donnée aux langues ? Les professeurs de ces disciplines mais aussi d'autres options se voient transformer en VRP chargé de vendre leur enseignement au risque de le voir disparaître. Cette façon de faire risque d'entraîner des dérives notamment en termes de notation.

En outre avec la proposition d'une certification en langues qui serait délivrée par des organismes privés, nationaux ou internationaux, l'« inégalité » des chances est bien de retour.

Dans le domaine de la gestion des carrières, la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) est effective depuis septembre 2017. Les procédures d'avancement surtout à la hors classe et à la classe exceptionnelle se révèlent opaques et laissent une large place à l'arbitraire, une carotte illusoire sur laquelle beaucoup se briseront les dents étant donné les faibles contingents déjà décidés pour les promotions.

L'expatriation des collègues néo titulaires vers des académies de France se poursuit et se renforce à cause notamment des suppressions de postes dans l'académie, en particulier les ZR ce qui pose déjà le problème des remplacements. Il est de plus en plus difficile pour ces collègues quelle que soit leur situation d'obtenir une révision d'affectation, le SPEG continue à faire du droit des guadeloupéens à travailler chez eux une de ses priorités et accompagne sans relâche les collègues dans leur démarches.

A travers le fonctionnement des instances, dans les CA, les CT, on continue d'être confronté au manque d'implication des représentants des différentes collectivités qui ignorent les réalités de l'école et se désintéressent de l'évolution de l'enseignement et de la formation en Guadeloupe. A l'heure où certains réclament à cor et à cris le classement de toute la Guadeloupe en REP, comment expliquer qu'aucun critère spécifique à la Guadeloupe n'a été pensé en amont par nos politiques pour redéfinir la carte de l'éducation prioritaire. C'est ainsi que les difficultés et retards scolaires engrangés au primaire par nombre d'élèves ne font que s'accroître au collège alors que les moyens matériels et pédagogiques mis en place pour y remédier ne permettent pas une prise en charge adaptée. Et à la fin de la classe de 3^{ème}, se pose le problème de l'orientation.

Le SPEG s'est attaché et continue à exiger que les réalités locales soient bien prises en compte pour l'élaboration de ces critères.

- *Dans le secteur administratif.*

Les personnels administratifs, de la maternelle jusqu'à l'université, sont sans cesse en train de palier à toutes les défaillances du système éducatif dans une désorganisation administrative généralisée. Sans eux, le système aurait déjà craqué depuis longtemps. Mais aujourd'hui, avec la réduction des effectifs, sans aucune amélioration de l'organisation de leur travail ni de leur situation professionnelle, beaucoup n'en peuvent plus.

Des problèmes récurrents de gestion de carrière, de leurs traitements arbitraire et inéquitable, d'une gestion de ressources humaines (titulaires et non titulaires) déplorable viennent s'ajouter à des risques réels de perte de postes et de moyens.

Les personnels administratifs déjà victimes de difficultés de gestion de carrière se retrouvent confrontés à une gestion hasardeuse même dans leurs missions.

- *Dans le supérieur*

Une fois qu'il a décidé de créer une université de plein exercice en Guyane, le Gouvernement a publié le 18 juillet 2014 une ordonnance de transformation de ce qui resterait de l'UAG sans la Guyane en une université des Antilles garantissant une large autonomie aux pôles universitaires régionaux de Guadeloupe et de Martinique et une répartition équitable entre ces pôles, des emplois et des crédits alloués à cette université par l'Etat, répartition devant notamment prendre en compte les effectifs des étudiants, les enseignements dispensés et l'activité de chaque pôle et assurer par la même l'égalité de traitement entre tous les personnels et entre tous les étudiants de l'universités aux Antilles quelle que soit leur région de domiciliation.

L'essentiel des dispositions de cette ordonnance a été repris dans Loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles. Pour rappel, la disposition relative à la répartition équitable par pôles des moyens alloués à l'Université des Antilles contenue dans ces ordonnance et loi avait été obtenue de haute lutte après une grève générale de 39 jours menée à l'université en Guadeloupe par le SPEG en mars-avril 2014.

Mais il aura fallu l'élection d'un nouveau président de l'Université fin janvier 2017 plus ouvert que sa prédécesseure et que les militants de la section du SPEG-Sup et les élus du SPEG dans les instances de gouvernance de l'Université des Antilles continuent à mener un combat de très haute intensité fait de revendications et de propositions opérationnelles très argumentées pour qu'enfin, quatre ans après, le Conseil d'administration de l'Université adopte le 28 avril 2018 des critères de répartition par pôle des emplois et de crédits alloués à l'université par l'Etat qui soient en conformité avec les dispositions légales en vigueur jamais respectées jusqu'à présent.

Le combat du SPEG continue à l'université, non seulement pour que les critères légaux

de répartition équitable par pôle des moyens alloués à l'Université des Antilles par l'Etat soient désormais effectivement appliqués, notamment dès le budget 2019 et les suivants de l'université ainsi que les campagnes d'emplois d'enseignants et de BIATSS de 2019 et les suivantes (problématique de rééquilibrage des emplois et de crédits de l'Université de la Martinique vers la Guadeloupe), mais aussi pour que, les dispositions légales en vigueur conférant une très large autonomie administrative, financières, de recherche et de formation à chaque pôle universitaire régional, en particulier celui de la Guadeloupe, soient elles aussi enfin respectées.

entre tous les étudiants de l'universités aux Antilles quelle que soit leur région de domiciliation.

Or depuis l'entrée en vigueur de cette ordonnance, la présidence de l'UAG ne cesse jusqu'à présent de faire obstacle à la mise en application des obligations que ladite ordonnance lui impose, notamment en matière de partage équitable entre les pôles universitaires de Guadeloupe et Martinique des emplois et des crédits alloués par l'Etat à l'établissement et ce, au préjudice manifeste des personnels et des étudiants du pôle Guadeloupe.

Cette obstruction systématique de la présidence de l'UAG déstructure jusqu'à présent le fonctionnement de l'ensemble de l'université, la mise en place de pôles universitaires régionaux véritablement autonomes, retarde du moins en tout cas sur le pôle Guadeloupe qui accueille plus de 60% des étudiants de l'établissement, le travail de construction indispensable d'offres de formation et de recherche mieux en phase avec les réalités de notre territoire, les besoins des étudiants, la nécessité de réduire leurs taux d'échec en première année de licence (15 à 20 points plus importants que dans les universités françaises) et les besoins d'un autre développement socioéconomique et culturel de l'archipel.

II- LES AXES D'ORIENTATION

1) AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Les enseignants, les formateurs et personnels de l'éducation doivent depuis quelques années combattre un véritable « mal être » dû à la dégradation continue de leur condition de travail en raison de plusieurs facteurs. La lassitude et le découragement sont ressentis par de nombreux enseignants surtout car ils ont le sentiment d'être les pantins des « faiseurs de réformes », en effet, après toutes les réunions de travail exigées pour la mise en place entre autres de la pédagogie de projet et de l'interdisciplinarité prônées par la réforme « Peillon-Hamont- Belkacem » après le temps investi pour la réalisation de projets, les collègues sont dépités de voir cette réforme de la pédagogie abandonnée après seulement un an de mise en pratique sans que le moindre bilan soit fait. Pour la mise en place de la réforme « Blanquer » aucun compte n'est tenu de l'opinion des personnels de l'éducation.

En dépit de toutes les réformes adoptées par le gouvernement, l'échec scolaire ne diminue pas, au contraire les professeurs se retrouvent de plus en plus isolés et désarmés pour gérer des situations de grandes difficultés scolaires sans que les moyens nécessaires soient disponibles. Au lieu de reconnaître l'inefficacité des mesures prises, les ministres successifs persistent bien au contraire dans la démarche de suppression de postes et des dispositifs spécialisés dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire, après les RASED, les SEGPA.

Car les responsables de l'échec scolaire sont tout désignés : les professeurs. Déjà soumis à une obligation de résultat, leurs compétences et leur pédagogie continuent à être remises en question par des parents d'élèves et par la hiérarchie. Pourtant des structures primordiales pour la remédiation sont bel et bien en train d'être sabotées. Ainsi les classes de sixième SEGPA sont à court terme menacées de fermeture à cause de l'enseignement de cycle dans lequel on envisage une réorientation de l'élève vers une structure adaptée à ses difficultés seulement en fin de 6^{ème}. Le gouvernement prétend gommer à tout prix les différences entre les élèves dans des classes inclusives et annonce des projets ambitieux sensés permettre la réussite de tous. L'accompagnement personnalisé pour tous les élèves ou l'augmentation du nombre d'AESH par exemple.

En réalité, le nombre d'AESH est bien insuffisant pour assurer un accompagnement permanent de tous les élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage, les effectifs d'enseignants ne permettent généralement pas un accompagnement réel et efficace pour TOUS les élèves d'autant plus qu'il était initialement prévu que cet accompagnement soit intégré au service des enseignants mais que faute de moyen, il repose majoritairement sur les heures supplémentaires et le volontariat. De plus l'accompagnement personnalisé en particulier a été mis en place de façon hâtive au mois d'octobre 2017 suivant les exigences d'un ministre sans doute pressé de s'enorgueillir. La formation des professeurs à la prise en charge des troubles de l'apprentissage demeure anecdotique et repose parfois sur l'initiative des chefs d'établissement.

Pire, afin de mettre en place les dispositifs et moyens supplémentaires annoncés dans les réseaux de l'éducation prioritaire, on demande aux autres établissements de faire preuve de « solidarité » et d'accepter de se voir dépouillés d'une partie de leurs moyens au profit des établissements classés prioritaires, ki mafouti ésa ! Un non-sens si l'objectif recherché est vraiment la réussite de tous les élèves. Comment en effet cela pourrait-il avoir un impact positif sur la réussite des élèves des établissements non classés REP ?

Pendant ce temps pour les élèves l'échec perdure et les portes de l'enseignement supérieur se ferment.

Le constat vaut aussi pour la quasi-totalité des lycées professionnels dramatiquement sous dotés en moyens et pire encore en première année de licence à l'Université.

Concernant le caractère archipélagique il y a le problème lié à la double insularité, les enseignants doivent exercer leur fonctions dans des classes hors format, ils sont contraints de composer avec les horaires inadaptés aux horaires du bateau, ceux qui ne sont pas originaires de l'île et ont leur foyer en Guadeloupe doivent supporter le coût du transport et

s'acquitter d'un double loyer même si sur ce dernier point il y a eu des avancées avec des discussions entamées entre le rectorat et les contractuels notamment mais c'est encore insuffisant pour garantir de bonnes conditions de travail aux collègues affectés dans les plus petites îles de l'archipel.

Sur le plan académique, il demeure extrêmement difficile d'infléchir des décisions en contradiction avec nos réalités territoriales tant au niveau de la pédagogie qu'au niveau logistique et organisationnel.

Les enseignants, élèves et étudiants se voient dans beaucoup de cas contraints de travailler dans des conditions de confort et de sécurité inadéquates en raison de constructions inadaptées, notamment dans les installations sportives. Nous connaissons tous les fameuses salles en préfabriqué avec un toit de tôle dans lesquelles il devient difficile de respirer, à fortiori de travailler entre 11 heures et 15 heures, de même que les bâtiments orientés de telle sorte qu'ils reçoivent le soleil levant, le soleil couchant mais jamais l'alizé. Sans compter les bâtiments déjà vieux ne répondant plus à aucune norme para sismique et para cyclonique en vigueur alors que toutes les autorités publiques savent que l'Archipel peut connaître à n'importe quel moment un séisme majeur et que le réchauffement climatique accroît sensiblement la fréquence et la puissance des cyclones dans la Caraïbe. D'ailleurs l'irresponsabilité et le manque de prévoyance des autorités et de nos responsables politiques sont flagrantes dans la gestion de l'après cyclone à Saint Martin et aussi avec la crise des sargasses qui nous expose à subir des conditions de travail dégradées et constituant un risque pour notre santé.

Pourquoi les collègues se retrouvent isolés dans leur « mal être » ou démunis face à la dégradation des conditions de travail ? Comme nous l'avons déjà évoqué, il en va d'une méconnaissance généralisée des institutions à saisir ainsi que des règles et des procédures d'alerte et de signalement à suivre.

La frilosité des chefs d'établissement à enregistrer et à faire remonter certains faits aux autorités rectorales, contribue aussi à l'isolement des professeurs, de même que leur manque de courage et de réflexion pour manager les établissements et les équipes. Manque qui résulte sans doute de l'insuffisance de la formation en communication et en gestion des ressources humaines, de l'absence d'une politique éducative adaptée, ainsi que de véritables plans de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Au niveau de la Région du Département et du Rectorat de Guadeloupe, l'absence de projection et de schéma concerté du ou des territoires explique sans doute qu'il soit difficile de pallier les incohérences entre la pédagogie et les politiques territoriales.

Et dans tous les cas, l'absence de mise en œuvre par les autorités rectorales comme universitaires de leurs obligations légales et réglementaires en matière de plans de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail des personnels laisse s'aggraver la situation.

La situation de l'académie ne s'améliorant pas, nos objectifs et notre plan d'action restent les mêmes :

- La remobilisation, l'information et la formation des représentants syndicaux de tous niveaux et notamment dans les établissements, sur les droits des personnels, institutions et procédures de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail est une voie essentielle, non seulement pour accompagner les collègues se retrouvant en difficulté à faire valoir leurs droits individuels et collectifs en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité minimales pour tenir leurs fonctions mais aussi pour amener les chefs d'établissement et autorités hiérarchiques supérieures à respecter leurs obligations légales et réglementaires en la matière.

- Une autre voie à emprunter est celle de la formation tout au long de la carrière et de modalités d'échanges d'expériences, pratiques et expertises entre les collègues et donc de peser en ce sens sur l'élaboration des plans académique et universitaire de formation des personnels, tant par les demandes de formation émanant des collègues que par des interventions des représentants syndicaux dans les instances représentatives prévues à cet effet. Là encore, la formation tout au long de la vie est un droit individuel pour tous les acteurs de l'éducation, que les autorités du système éducatif bafouent largement depuis des années, notamment dans les endroits connaissant les plus grandes difficultés comme à Saint-Martin et dans les zones d'éducation prioritaire, droits individuels qu'il nous faut absolument reconquérir devant l'ampleur de la dégradation des conditions de travail. Il existe en effet trop de disparités de formation entre les différents acteurs.

- Connaître les missions, ainsi que les normes et les règles qui régissent les différentes commissions implantées dans les structures scolaires et universitaires est primordial si l'on veut exiger de l'administration qu'elle respecte et applique toutes les dispositions légales relatives aux conditions matérielles et au bien être psychologique des personnels.

De manière préventive, il est nécessaire que les représentants syndicaux dans les CA d'établissement, dans les CT et dans les CHSCTA exigent que toutes les obligations (sensibilisation, information, formation, documents et procédures...) de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels, de protection, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail des personnels soient respectées et activées ou réactivées dans tous les établissements et qu'ils exigent la mise en place d'un protocole de gestion des risques, par exemple : comment gérer l'après cyclone, les éruptions volcaniques, les sargasses...

De surcroît, les réglementations en vigueur confèrent par exemple aux CHSCT un pouvoir étendu d'enquête pour pointer des défaillances graves en matière de respect des normes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et contraindre l'employeur à prendre des dispositions d'urgence pour respecter ses obligations légales en la matière. Il faut que les collègues et tout particulièrement les syndiqués s'en saisissent systématiquement lorsque l'administration ne réagit pas ni ne répond aux alertes classiques en cas de situations

devenues excessivement dangereuses pour les personnels et par incidences pour les élèves et étudiants.

Enfin, le syndicat et ses représentants doivent continuer à mener à bien des réflexions et faire des propositions partout dans les établissements où c'est nécessaire pour améliorer les conditions matérielles de l'exercice du travail des personnels enseignants comme administratifs et techniques.

2) RELANCER LE TRAVAIL PÉDAGOGIQUE

Un taux d'illettrisme qui dépasse les 25%, des retards scolaires importants, plus de 1000 élèves rejetés chaque année du système sans diplôme ou avec un niveau de formation ne leur permettant pas de trouver un emploi (seulement 35% d'une classe d'âge ayant le BAC).

La mise en place de réformes n'a jusque-là pas apporté les solutions dont le système éducatif a besoin dans notre archipel.

Ce qui fait la force du SPEG depuis sa création c'est son travail sur le plan pédagogique or depuis quelques années, la défense des personnels semble être devenue notre axe principal.

Nous sommes parvenus conformément aux objectifs fixés lors de notre dernier Congrès à mener à nouveau le combat syndical sur les deux fronts que sont la pédagogie et la défense du personnel. C'est une dynamique que nous devons poursuivre en continuant à :

- Accompagner des collègues au niveau pédagogique,
- Susciter des pistes pour travailler autrement,
- Aider les enseignants à construire leurs propres outils,
- Faire émerger des pratiques pédagogiques adaptées à notre situation,
- Etablir des partenariats, avec la Caraïbe, sur les pratiques pédagogiques,
- Recourir à des universitaires pour des formations qui ne sont pas assurées par l'académie de Guadeloupe,
- Veiller à ce que les enseignants bénéficient d'une formation sur la psychologie de l'enfant pour mieux assurer leur mission.

Il y a une réflexion à mener sur les 3 ans à venir. En effet il est très important que les enfants de Guadeloupe connaissent leur environnement, par exemple reconnaître les îles autour de la Guadeloupe. Il est important que les programmes soient adaptés à nos réalités. Pour faciliter la production d'ouvrages éducatifs adaptés, nous devons impérativement travailler en réseau à l'instar des pays de la Caraïbe, en effet collaborer avec la Martinique et la Guyane conduirait à une diminution des coûts de production.

3) QUE LA REUSSITE EDUCATIVE DANS NOTRE ACADEMIE SOIT UNE RÉALITÉ

La réussite éducative dans l'académie de Guadeloupe est impactée par un certain nombre de facteurs :

- *Des réformes inadaptées*

L'école en Guadeloupe, souffre encore plus qu'ailleurs de la succession de réformes imposées sans véritable concertation des acteurs locaux de l'éducation et sans la moindre évaluation à quelque niveau que ce soit.

L'inadéquation entre les méthodes pédagogiques préconisées et le public visé, doublée d'une absence totale de prise en compte de l'environnement immédiat (par exemple au primaire l'on demande aux familles d'acheter des manuels sans tenir compte de leurs ressources, ceci est source d'inégalités), conduit à une instabilité et chez l'enseignant et chez l'élève. un échec massif.

- *Fonctionnement de l'institution*

L'institution a une lourde responsabilité dans cet état de fait. Elle met en effet l'accent dans le recrutement essentiellement sur les diplômés et non pas sur les compétences liées à l'expérience et la motivation.

La formation initiale assurée est souvent ressentie par les stagiaires comme un formatage par ailleurs la formation à la carte annoncée n'est pas assurée pour les stagiaires déjà titulaires d'un master.. Quelle que soit sa vision du métier, il doit s'y soumettre pour être titularisé et doit se «déformer» par la suite pour retrouver sa liberté mais, là encore, dans un cadre imposé.

Autrefois, la formation des enseignants était basée sur la théorie au détriment de la pratique, depuis la création de l'ESPE la situation s'est tant inversée que les stagiaires manque d'outils pour aborder le travail pédagogique et la gestion de classe.

En cas d'échec pédagogique, la faute est traditionnellement attribuée à l'enseignant qui est devenu, ces dernières années, une cible privilégiée. Or, les modes d'évaluation, de suivi et d'orientation des élèves, interrogent également.

Alors que ces dernières années les élèves avaient été habitués au passage systématique, ainsi qu'à la satisfaction de leur choix en priorité, ils sont confrontés cette année au « mur » de parcours sup qui est simplement infranchissable pour certains, brusquement avec la réforme du lycée qui sera mise en place à la rentrée 2018, beaucoup craignent la sélection et de se retrouver sans orientation.

Des pratiques anciennes font leur retour plébiscitées par le ministre M Blanquer,, mais le redoublement ou le retour de l'uniforme suffiront-ils à inverser l'échec scolaires et des habitudes bien ancrées ?

Mais là encore il est de notre devoir de nous interroger : quelles études ? Sur quels terrains d'observation ? Avec recherche de quelles solutions alternatives ? Afin de lutter contre l'échec massif des étudiants en première année de licence que soit développée la formation continue des enseignants du supérieur

Pour nos élèves et avec nos spécificités, aucune étude, aucune recommandation spécifique. Seulement des copiés-collés désastreux.

La réussite éducative en Guadeloupe passe par une nouvelle politique d'éducation prioritaire dans l'académie, plus adaptée la réalité du terrain.

- *Absence d'inscription de l'école dans son environnement immédiat*

Une école qui ne s'inscrit pas dans son environnement immédiat et qui ne peut trouver des ressources et repères qui parlent à son public, est une école productrice d'échec.

La Guadeloupe est riche de ressources, de même que la Caraïbe or, le partenaire privilégié de l'institution est l'Europe.

Pour les connaissances culturelles et scientifiques, par exemple il manque des lieux d'observation pour permettre aux élèves de sortir de l'enceinte de l'établissement.

D'une manière générale les supports existants ne sont pas toujours adaptés aux élèves.

En Guadeloupe, apprendre à nager doit être une priorité de formation pour les élèves depuis la maternelle.

Aucun compte n'est tenu de la difficulté par exemple pour les élèves de Marie Galante de bénéficier d'une formation avec les options de leur choix, ils subissent donc des restrictions dues au cloisonnement de la formation proposée sur l'île par ailleurs il est souvent difficile pour les familles d'obtenir des places en internat sans le coût supplémentaire occasionné. L'accès à la culture et donc à une meilleure connaissance de leur environnement est également problématique.

- *Difficulté accrue du métier et insuffisance de la formation initiale et continue des enseignants*

Le métier est sans aucun doute de plus en plus difficile, les élèves sont différents et font preuve d'absence de motivation. Beaucoup considèrent que l'école est inutile et ne leur offre aucune perspective. Quand ils ne font pas preuve d'incivilité, ils opposent à l'enseignant leur force d'inertie.

L'enseignant se retrouve en difficulté ; les connaissances théoriques ne suffisant pas à mener des élèves à la réussite. L'absence d'outils pédagogiques et matériels dans de nombreuses filières accentuent cette difficulté. Même « le tout numérique », considéré par certains comme la panacée, n'est pas pour demain.

Il convient d'admettre aussi que parfois, des cours sont assurés sans tenir compte de l'élève, vis-à-vis duquel se développe une absence totale de bienveillance. C'est notamment le cas de l'éducation spécialisée et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

En outre, du fait de la carence d'un véritable service de médecine du travail, le suivi médical obligatoire des personnels de l'éducation est inexistant.

- *Fonctionnement interne*

Au sein des établissements, il y a une tendance à l'individualisme. Le travail en équipe qui serait souhaitable est difficile à mettre en œuvre faute de temps.

Les dispositifs de remédiation proposés par les différentes réformes sont détournés de leurs objectifs faute de moyens.

- *Relations entre les partenaires*

Il y a une absence manifeste de communication entre les partenaires et avec les partenaires extérieurs qui peuvent être des ressources pour l'action pédagogique.

Ne pouvant agir sur le cadre imposé par les différentes réformes, le SPEG doit se remobiliser pour l'adapter, voir le contourner au mieux :

- Exiger du rectorat qu'il facilite les échanges intra-caribéens.
- Multiplier les occasions de faire sortir l'élève de l'enceinte de l'école
- Adapter l'enseignement à la réalité de l'élève (*L'élève est davantage motivé quand le thème, le support est en rapport avec sa réalité*).
- Mutualiser les productions individuelles de nos adhérents.
- Récupérer et procéder à une mise à jour des anciennes productions du SPEG. Réactualiser et valoriser les outils existants par le biais des nouvelles technologies.
- Solliciter des organismes extérieurs pour les ressources locales.
- Mettre en place une stratégie de dialogue avec les parents (*Pourquoi ne pas concevoir un diaporama à l'attention des parents pour leur donner quelques conseils utiles pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité*)
- Former l'enseignant à la gestion de la classe.
- Recherche de stratégies pédagogiques adaptées et efficaces (*L'enseignant doit remettre en cause sa pédagogie. L'élève n'est pas toujours responsable de son échec*)
- Remettre en place des « journées éducatives du SPEG ».
- Planifier des activités d'ordre pédagogique ponctuelles dans divers domaines et niveaux d'enseignement.
- Renforcer les effectifs des PSY-EN et Assistantes sociales et intensifier la communication avec ces acteurs, afin d'accompagner les élèves en difficulté.

4) FIDÉLISER ET RENFORCER LA SYNDICALISATION

Si notre avancée est notable, en termes de représentativité dans pratiquement tous les corps et toutes les instances académiques et universitaires, nous devons admettre qu'il y a encore beaucoup à faire. D'ailleurs, compte tenu des objectifs que nous nous fixons, quel que soit le secteur de l'éducation, le SPEG a besoin de se renforcer pour peser suffisamment sur les orientations du Rectorat, de l'Université et des différentes autorités administratives en matière de gestion académique ou de relations avec les représentants des personnels comme sur celles de l'université.

Pour ce faire nous devons continuer à :

- Construire des réseaux de militants dans tous les établissements, particulièrement dans la région Basse-Terre et sud Grande-Terre, les circonscriptions et au sein des services du rectorat.
- Former nos cadres et nos militants pour développer leur capacité à répondre aux attentes et interrogations des personnels sur le terrain et pour qu'ils soient en mesure d'expliquer et diffuser la ligne syndicale, les revendications et l'objectif du SPEG
- Dynamiser notre système de communication interne et grand public
- Développer des échanges et des rencontres pour mettre en commun les expériences positives.
- Développer les intérêts de la syndicalisation.

Outils de syndicalisation

- disposer des bulletins d'adhésion, plaquettes de syndicalisation dès la rentrée pour syndiquer ;
- former les délégués du SPEG à la syndicalisation ;
- fidéliser nos adhérents en privilégiant le prélèvement automatique comme moyen de paiement

5) L'ÉCOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE

« on lékòl pou sèvi Gwadeloup ! »

Comment l'école peut-elle et doit-elle être au service du développement de la Guadeloupe ?

Est-on en capacité de choisir le type de développement adapté ?

Peut-on envisager un choix sans les moyens de l'Etat français, ou a-t-on la capacité d'utiliser nos moyens propres ?

L'école répond-elle suffisamment aux exigences en matière de développement économique voir social de la Guadeloupe ?

Partout ailleurs, les politiques se mettent généralement en axe avec la réalité et le devenir de leurs régions. En Guadeloupe, il n'y a pas cette vision politique : l'école, l'éducation, ne sont pas perçues comme des moyens de développement du territoire.

Pour certains, le mot « développement » gêne : il faudrait selon eux plutôt parler d'une école au service de l'épanouissement de l'homme guadeloupéen.

L'importance de l'échec scolaire est indéniable et la violence est souvent en lien direct avec les situations d'échec : elle est l'une des expressions des frustrations de jeunes se sentant profondément exclus du système.

Que peut-on faire ? L'Homme n'est pas assez pris en compte dans sa globalité dans le système éducatif français : il y a un véritable problème d'orientation après la 3^{ème}. On ne prépare pas le jeune, on ne lui dit pas ce qu'il est possible de faire dans son propre pays. Il n'y a pas suffisamment de travail sur les projets d'orientation. Il faudrait s'arrêter sur chaque enfant pour savoir ce qu'il veut faire.

Souvent on oriente par défaut en Lycée Professionnel, mais pas seulement. Par exemple, certains élèves qui ont 12 de moyenne sont orientés obligatoirement en Lycée Général et Technologique alors qu'ils ont un projet professionnel bien pensé et auquel ils tiennent.

Et d'autres avec 8 de moyenne sont envoyés en LGT alors que leur orientation vers des succès scolaires et une insertion professionnelle réussie pourraient se trouver en Lycée professionnel. Or, le nombre de places en Lycée Professionnel est en forte réduction depuis la réforme.

On considère que des élèves entrant dans une filière Scientifique au lycée pourront par la suite choisir dans un plus large panel de formations. On a convaincu les parents et les élèves que le redoublement ne servait à rien et c'est ainsi que beaucoup d'élèves prétendent vouloir être médecins alors qu'ils n'ont ni les pré requis ni l'appétence au travail nécessaire.

Il faudrait définir à chaque stade de l'orientation scolaire ce qu'est l'élève afin que celui-ci sache vraiment en connaissance de cause ce qu'il veut. Il faut que l'enfant soit impliqué, il doit se rendre compte de la difficulté au travers de petites expériences.

On peut avoir un système d'orientation qui fonctionne bien du point de vue des seules compétences scolaires des élèves, mais cela reste insuffisant. Y-a-t-il une analyse fine des besoins du territoire ? Après identification, comment les mettre en adéquation avec la formation ? C'est un projet de territoire entre éducation et politiques qui peut apporter les éclairages dont les élèves, les parents et les enseignants ont besoin pour bien penser l'orientation.

Il y a une répartition inégale des moyens entre les différentes filières. Ainsi, les Lycées Professionnels n'ont pas le matériel nécessaire pour assurer une formation efficace des élèves. Il doit y avoir de vraies filières professionnelles avec de vrais moyens pour répondre à des besoins avérés sur le territoire et répondant aux aspirations d'élèves qui ne souhaitent pas poursuivre d'études longues, qui ont une attirance et des compétences pour les matières techniques et/ou manuelles, qui ont des issues professionnelles, par exemple dans les services et soins à la personne, dans l'entreprise ou l'exploitation agricole familiale, les entreprises artisanales ayant besoin de main-d'œuvre, etc.

Or, il faut déplorer une grande vacuité de la plupart de nos hommes politiques sur le sujet. L'école n'est visiblement pas une priorité pour eux. Pourtant, il se dessine des évolutions de fond dans notre région. L'INSEE prévoit qu'en 2030, la Guadeloupe sera la deuxième région la plus âgée de France, et dans le même temps on constate un désengagement du système scolaire en ce qui concerne la filière « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » en plein accroissement des besoins. En fait, ce sont des filières considérées comme trop coûteuses par nos autorités aussi bien régionales que rectorales.

Mais d'autres problèmes se posent en matière de lien entre le système éducatif et le développement du pays. Par exemple, accepte-t-on de prendre en compte la contradiction cognitive dans la politique éducative, entre les attentes de l'institution et celles des familles. A aucun moment la notion de besoin ne s'appuie sur les bases de la réalité quotidienne de notre pays et de ses habitants.

Pourtant, il existe des instances de concertation avec la société civile au niveau des établissements, des bassins, de toute l'académie, mais elles ne jouent pas leur rôle pour décider d'orientations politiques mieux adaptées aux besoins du territoire, de son développement socioéconomique et culturel. On peut citer par exemple le CEN.

L'école doit partir de la propre réalité de l'élève. Ne faudrait-il pas davantage adapter nos programmes comme par exemple en Polynésie ?

Il faut valoriser les ressources dont nous disposons localement. Ainsi, nous avons un lycée agricole qu'il faut rentabiliser. Il faut montrer qu'un agriculteur est un travailleur épanoui. Il y a de la place pour travailler dans ce domaine. Il est étonnant de voir cette cinquantaine d'enfants qui ne connaissent pas un suretier ! **Les enfants apprennent dans le virtuel et non dans le concret, il n'y a pas de logique pratique.**

Il n'y a pas que les enfants à ne pas se connaître, à ne pas se reconnaître dans leur environnement géographique et historique, les enseignants non plus.

Mais nous constatons qu'il n'y a pas suffisamment de dispositifs pour permettre aux élèves de connaître la Caraïbe. Donc on ne peut pas espérer avoir des débouchés dans cette zone.

Par ailleurs, il y a de plus en plus de technologies, de plus en plus d'enseignants qui les utilisent dans leurs cours.

Mais le recours intensif aux nouvelles technologies ne risque-t-il pas de dénaturer la relation professeur/élèves. Ne faudrait-il pas faudrait réfléchir à comment conseiller les parents sur le numérique, s'interroger sur nos pratiques du numérique

Mais n'avons-nous pas à faire face à un système puissant et sournois ? Ne nous a-t-on pas détournés du jardin créole ¹ pour aller vers la consommation imposée par l'import-distribution ?

On peut aussi s'interroger sur l'absence du créole dans les classes euro-caribéennes. Des universitaires canadiens viennent recruter ici, mais il faut mettre des garde-fous : quel retour sur investissement pour la Guadeloupe ? Effectivement, avec les nouveaux programmes, l'enseignement des Langues et Cultures Régionales (LCR) laissé à l'appréciation des chefs d'établissement risque purement et simplement de disparaître.

On peut également s'interroger sur les emplois qui peuvent être proposés aux jeunes pour revenir en Guadeloupe car l'élite sociale et culturelle s'en va. Qui reste au pays ?

Tous ne vont pas revenir, mais il faut trouver le moyen et créer les opportunités pour en garder un maximum. Avec une prise de conscience précoce des besoins du pays, l'élite guadeloupéenne voudra rester chez elle en dépit des salaires moins élevés.

On note aussi que des enfants sont vraiment surpris par l'énorme potentiel énergétique de la Guadeloupe alors que 90 % de notre consommation est basée sur le pétrole. En Guadeloupe, nous avons effectivement le soleil, le vent, la mer, la biomasse... Il convient d'éduquer la jeunesse à la préservation et à l'utilisation raisonnée de ces ressources et de développer une offre de formation leur permettant de travailler dans le domaine des énergies renouvelables.

6) LA COOPERATION DANS LA CARAIBES ET A L'INTERNATIONAL

Le SPEG est depuis août 2011 membre de la Caribbean Union of Teachers (CUT). Il se doit d'expliquer l'intérêt d'une telle démarche et se donner les moyens d'honorer cet engagement.

La Guadeloupe a été longtemps coupée de son environnement immédiat alors que la Caraïbe est, et demeure le berceau naturel de notre pays,

La reconquête de nous-mêmes passe nécessairement par notre enracinement dans notre environnement naturel, et le rôle de l'école dans cette entreprise est primordial.

Le SPEG est désormais affilié à l'Internationale de l'Education et à la CUT, lors du dernier congrès de la CUT en Juillet 2017, un pas de plus dans la coopération a été franchi avec

¹ *le terme jardin créole est sujet à débat en raison de ce à quoi renvoie le terme créole, on lui préfère les termes jardin pays, jardin caribéens ce qui correspond au jardin familial.

l'adoption par la CUT du créole à base lexicale française comme langue officielle, le SPEG participe chaque fois que possible aux rencontres et prend effectivement part aux débats.

Il nous faut maintenant tout mettre en œuvre pour que les élèves et enseignants de Guadeloupe puissent bénéficier de ces liens privilégiés avec les îles de la Caraïbe tant dans le domaine de l'action syndicale, que de la coopération éducative. Notamment pour commencer en mettant tout en œuvre pour la participation d'une délégation de la Guadeloupe aux CUT Games, tournoi sportif scolaire.

Il s'agit là d'une opportunité sans conteste pour faire connaître l'environnement caribéen, et notre situation particulière sur la scène internationale.

CONCLUSION

La situation de l'Ecole en Guadeloupe est très grave, tous secteurs confondus. Les élèves, les étudiants et les personnels en sont les principales victimes. Les premiers voient leur avenir s'assombrir de jour en jour, les seconds font l'objet de pressions de toutes sortes et observent presque impuissants la transformation radicale de leur métier à travers des réformes successives inopinées. Si nous n'y prenons garde les enseignements répondant aux besoins de notre pays risquent de disparaître progressivement. Seule la mobilisation de tous les personnels de tous les secteurs permettra de renverser le cours des choses. Ce combat est, certes, rude mais salutaire.

LPO Charles COEFFIN

Le 09 juin 2018